

Note de la Commission Athlé Forme Santé 56

➤ Avec quelle licence participer à une compétition de marche nordique ?

Deux épreuves compétitives de marche nordique se dérouleront prochainement dans le Morbihan (La Nordique de Lorient le 18 mars et La Nordique de Saint-Avé le 22 avril) et il serait dommage de ne pas pouvoir y participer à cause d'un problème de typologie de licence.

Comme vous le savez, il existe quatre types de licences.

- Licence Athlé Santé
- Licence Athlé Running
- Licence Athlé Entreprise
- Licence Athlé Compétition

Seules les licences Athlé Running et Athlé Compétition vous permettent de participer à une compétition de marche nordique puisque le certificat médical donné lors de la prise de licence précisant la mention « confirme l'absence de contre-indication à la pratique de l'**Athlétisme en compétition**. » vous l'y autorise. **La licence Athlé Compétition vous permet de participer à des championnats** (championnat de Bretagne de marche nordique par exemple) ce qui n'est pas le cas de la licence Athlé Running.

La licence Athlé Santé ne vous permet pas de participer à des compétitions. Il est à noter qu'il n'y a aucune différence de coût entre une licence Athlé Santé et une licence Running (les parts fédérale, ligue et comité sont du même montant).

➤ Comment changer sa licence en cours de saison ?

(Pour participer à la Nordique de Lorient par exemple)

Deux possibilités :

1- **Il vous faudra basculer votre licence "Athlé Santé" en licence "Athlé Running"**. Cela nécessite de récupérer auprès de votre médecin un certificat médical comportant la mention : « je soussigné Docteur.... certifie que l'examen clinique ce jour de confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'**Athlétisme en compétition**»

Il faudra fournir ce document au secrétaire de votre club pour un changement de type de licence. Il transmettra le certificat médical vers le CDA56 au conseiller technique Pierre Vallin (cmt56@gmail.com) qui à la délégation pour effectuer le changement de type de licence sur le SI-FFA.

La bascule de la licence "Athlé Santé" vers "Athlé Running ne coûte rien au club

2- Il est possible avec la licence "Athlé Santé" de s'inscrire à une compétition dite de running ou de marche nordique **en présentant un certificat médical** comportant la mention "confirme l'absence de contre-indication à la pratique de la marche nordique **en compétition** » lors de votre inscription à l'évènement.

Gilbert Jezequel
Président de la CDAFS 56